



DÉLIBÉRATION n° 18/2015 du 16 mars 2015
Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité,
pour l'exercice 2014, du Compte Administratif du Budget Principal du Maire avec
le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent

En sa séance du 16 mars 2015 convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2015 du 06 mars 2015, sous la présidence du Maire, avec Monsieur Ronald CHEOU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint,
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Principal du Maire de l'exercice 2014 ;
- Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2014 du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du Trésorier des Iles-sous-le-vent fait apparaître les résultats suivants :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	626 699 196 Fcp./.
■ en dépenses	:	642 899 167 Fcp./.
soit un déficit de l'exercice 2014	:	- 16 199 971 Fcp./.
résultat de l'exercice 2013 reporté	:	
(Excédent)	:	39 666 820 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	23 466 849 Fcp./.

II - Section d'Investissement :

■ en recettes	:	76 119 438 Fcp./.
■ en dépenses	:	54 817 047 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2014	:	21 302 391 Fcp./.
résultat de l'exercice 2013 reporté	:	
(Excédent)	:	85 117 920 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	106 420 311 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2014 (Excédent) de : **129 887 160 Fcp./.**

Article 2 : Le Conseil Municipal constate la concordance et se prononce sur la conformité, pour l'exercice 2014, du Compte Administratif du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -


Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-neuf (29) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Le Maire,

Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 29	Acte rendu exécutoire
Votants : 29 dont 0 pouvoir	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 26 MARS 2015
Exprimés : 29	et publication ou notification
Votes pour : 29	du 26 MARS 2015
Votes contre : 0	Le Maire,  Marcelin LISAN
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	